

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**ARRÊTE N°2023_058
Portant réglementation du stationnement
et autorisation d'occupation du domaine public.
RUE VICTOR HUGO**

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les travaux de réfection de mur au 14 rue Victor Hugo nécessitent une interdiction du stationnement devant le 14 rue Victor Hugo et une autorisation d'occupation du domaine public par la pose d'une grue par l'entreprise SAUS BTP devant le 14 Rue Victor Hugo.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Du 27 mars 2023 au 28 avril 2023, durant la totalité des travaux, l'entreprise SAUS BTP est autorisée à occuper le domaine public par la pose d'une grue devant le 14 rue Victor Hugo.

Le stationnement sur site sera interdit sur l'emprise et aux abords du chantier sis 14 Rue Victor Hugo.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par l'entreprise SAUS BTP.

Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 3 jour** avant le début de la pose de la grue.

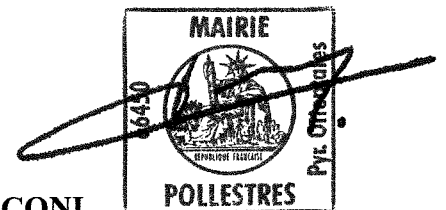
ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 24/03/2023

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.

Publication ou Notification le 24/03/23

Affiché du 24/03/23 au 24/04/23

**PAR DELEGATION DU MAIRE
LE PREMIER ADJOINT**

Catherine LEVY